

Aspects de l'interprétation et de la traduction juridique

Le projet EULITA vise à créer pour la fin 2009 une **Association** internationale sans but lucratif d'**interprètes et de traducteurs juridiques européens**.

EULITA s'est fixé comme objectif de promouvoir une meilleure qualité de la justice en assurant l'accès à la justice par-delà les langues et les cultures. Il s'agit en fin de compte de garantir les principes fondamentaux des droits humains comme stipulé dans la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

EULITA vise à rassembler parmi ses membres, comme membres à part entière, les associations professionnelles d'interprètes et de traducteurs juridiques actives dans les états membres de l'Union européenne, les associations générales qui comptent parmi leurs membres des interprètes et des traducteurs juridiques ainsi que des interprètes et des traducteurs juridiques actifs dans les états membres où des associations de ce type n'ont pas encore été créées. EULITA accueille au sein de son association toutes les institutions intéressées et tous les traducteurs et interprètes qui se sentent concernés par l'amélioration de la qualité de l'interprétation et de la traduction juridique.

EULITA veut renforcer sa position et représenter les intérêts et les préoccupations des associations et de leurs membres vis-à-vis d'organisations nationales, européennes et internationales. EULITA compte promouvoir la création d'associations nationales dans les états membres où de telles associations n'existent pas encore, et encourager la constitution de registres nationaux et européens regroupant les interprètes et traducteurs juridiques qualifiés tout en respectant la diversité des systèmes juridiques et des cultures.

En outre, EULITA s'engage à promouvoir la qualité de l'interprétation et de la traduction juridique par la reconnaissance du statut professionnel des interprètes et traducteurs juridiques, par l'échange d'informations concernant les meilleures pratiques de formation, la formation professionnelle continue et l'organisation de manifestations à propos de la formation, de la recherche, du professionnalisme, etc. Ainsi seront renforcées la coopération judiciaire et la confiance mutuelle entre les états membres en matière d'interprétation et de traduction juridique.

Enfin, EULITA vise à promouvoir la coopération et l'échange des meilleures pratiques en matière de modalités de travail avec les services juridiques et les professionnels de la justice

Pour de plus amples renseignements et de commentaires, veuillez-vous adresser à Liese KATSCHINKA, représentante de la FIT : liese-katschinka@speed.at